



## AUTORISATION DE VOIRIE N°14/2023

- pour occupation du domaine public routier
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds

*RM/AB/LD*

Vu la demande de :

**Entreprise J.M.E.**

**196, rue du Gassin**

**13105 Mimet**

**Représentée par Mme WARTEL Sylvie**

**06.03.30.11.26**

[jme.multiservices@gmail.com](mailto:jme.multiservices@gmail.com)

par courriel du 08 septembre 2023, relative à l'autorisation de passage exceptionnel de poids lourds de P.T.A.C de 32T dans le cadre de travaux de démolition dans la propriété de M. PERRACCHIA Sébastien.

Vu le permis de construire n°013 015 23 00012 délivré le 17/05/2023,

**Avis :**

L'entreprise :

- J.M.E. 196, rue du Gassin 13105 Mimet,

est autorisée, pour le compte du propriétaire M. PERRACCHIA Sébastien à :

**DETAIL DES TRAVAUX**

- PASSAGE ET STATIONNEMENT EXCEPTIONNEL DE POIDS LOURDS 32T. entre 7h00 et 18h00.

**DESTINATION DU LIEU ET PERIODE D'INTERVENTION**

- 1025, rue Joachim du Bellay 13320 BOUC BEL AIR
- Du lundi 25 septembre au vendredi 27 octobre 2023

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 18 septembre 2023

Le Maire,



Richard MALLIÉ

